



En cas d'absence, ayez les bons réflexes

Vous vous absentez pour une courte durée

Lorsque vous partez pour une courte durée, pour faire des courses par exemple, pensez à ces gestes simples :

- n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte ;
- ne laissez pas vos clefs sous le paillason ou le pot de fleurs ;
- rangez les outils, échelle et matériel de jardinage afin qu'ils ne puissent pas être utilisés pour vous cambrioler ;
- dissimulez les biens attrayants et facilement transportables ;
- verrouillez les portes de votre maison, garage et abri de jardin. Fermez les fenêtres et le portail.
- activez votre système d'alarme.

Vous vous absentez pour une longue durée

Lorsque vous partez en vacances :

- pensez à prévenir vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux ;
- « faites vivre votre maison » : faites entretenir la végétation, relever votre courrier ... ;
- ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence. Ne communiquez pas l'information sur les réseaux sociaux (facebook, twitter ...) ;
- remettez les clés de votre maison et des véhicules non utilisés à une personne de confiance ou emportez-les ;
- marquez, photographiez et enregistrez vos objets de valeur. Ce marquage facilitera leur identification en cas de vol. Relevez la marque, le numéro de série et conservez les factures d'achat de vos appareils multimédias ;
- **dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.**